

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5111

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 24, après le mot :

« entreprendre »,

insérer les mots :

« et des transitions agroécologique et climatique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à préciser que ces orientations doivent se faire en cohérence avec les transitions agroécologique et climatique.